

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2728

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 5**

Substituer à l'alinéa 186 les deux alinéas suivants :

« 2.1.1 Les articles 1385, 1386, 1387 et 1391 A, le 1° du I de l'article 1586, les articles 1586 A, 1586 B et 1636 B *sexies* A du code général des impôts sont abrogés ;

« 2.1.2 Au premier alinéa de l'article L. 2335-3 du code général des collectivités territoriales, les mots : « et aux I et II *bis* de l'article 1385 du même code » sont supprimées .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.